



Acquisition maison familiale

Par **shy974**, le **30/09/2015** à **08:38**

Bonjour, je souhaite reprendre la maison de mes parents tous les 2 propriétaires de la maison (divorcés mais aucun papier de fait pour l'indivision suite au divorce). Après concertation avec mes parents et mes frères et ma soeur, ils acceptent que je reprenne la maison car je souhaite par la suite faire des travaux d'amélioration à mes frais car la maison est en mauvais état, mon père étant malade y vit moi et mon concubin et ma fille également car mon père ne peut pas rester seul car il a une perte d'autonomie suite à la maladie. Ainsi, pour améliorer le cadre de vie et ne pas laisser la maison tomber en ruine je souhaite faire des travaux d'amélioration, étant seul à le vouloir, j'ai demandé que la maison me revienne par la suite.

Ainsi je souhaite savoir comment procéder au niveau administratif l'officialisation que la maison est à mon unique nom. Merci j'espère avoir été claire.

Par **amajuris**, le **30/09/2015** à **09:18**

bonjour,

il est conseillé qu'avant de faire des travaux dans ce bien immobilier, vous en soyez devenu propriétaire.

donc il faut que vos parents, propriétaires actuels, vous vendent ou vous fassent donation de ce bien.

mais en cas de donations, cette donation sera, en principe, rapportable à la succession de vos parents, et vous aurez peut-être à payer une soulte aux autres héritiers.

vous pouvez consulter un notaire qui saura vous conseiller la meilleure solution en fonction de votre situation.

salutations